



Communiqué de Presse



Accès au site internet :

www.fo-metaux.com ou www.fo-metaux.org

ACCORD SUR LES SALAIRES MINIMA DU MACHINISME AGRICOLE

Se sont tenues, le 3 mars 2020, les négociations sur les salaires minima de la branche du Machinisme agricole pour l'année 2020.

FO Métaux a revendiqué avec force une augmentation de 1,9 % sur l'ensemble de la grille.

La délégation patronale, après nous avoir présenté le contexte économique, nous a fait une proposition à 1 %, applicable au 1^{er} mars 2020.

En désaccord avec cette proposition qui était trop éloignée de notre revendication, et après une suspension de séance, nous avons obtenu 1,5 % d'augmentation sur l'ensemble de la grille, applicable au 1^{er} mars 2020.

FO Métaux sera signataire de cet accord qui améliore le pouvoir d'achat des salariés.

Paris, le 3 mars 2020

Contact : Nathalie CAPART : 06 31 36 29 44

Secrétaire Fédérale en charge de la branche du Machinisme Agricole